

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n° 1 du PLU de Chantilly :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Pièce 4 : Règlement écrit
- Pièce 5a : Plan n° 1 Zonage – Plan général – 1/6500e
Plan n° 1 Zonage – Zoom 1 – 1/2500e
Plan n° 1 Zonage – Zoom 2 – 1/2500e
- Pièce 5b : Plan n° 2 – Protection des formes urbaines, du patrimoine architectural et végétal – Plan général – 1/6500e
Plan n° 2 – Protection des formes urbaines, du patrimoine architectural et végétal – Zoom 1 – 1/2500e
Plan n° 2 – Protection des formes urbaines, du patrimoine architectural et végétal – Zoom 2 – 1/2500e
- Annexe n° 1 : Liste des emplacements réservés
- Annexe n° 2 : 2a – Tableau des servitudes d'utilité publique
- Annexe n° 5 : Plan de la canalisation de Gaz à Haute Pression
- Annexe n° 11 : Fiche d'identification du patrimoine local bâti et non bâti

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 31 mars 2017 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.